Sujet : Consultation PC 02B 355 24 N0027 COMMUNE DE VOLPAJOLA
De : DESIDERI Ange - DDT 2B/SUCR/ADS <ange.desideri@haute-corse.gouv.fr>
Date : 25/04/2025 à 14:41
Pour : "Nathalie.Righetti" <Nathalie.Righetti@corse.chambagri.fr>, Jean-Paul Martinetti <Jean-Paul.Martinetti@corse.chambagri.fr>
Copie à : POMPONI Pascal - DDT 2B/SUCR/ADS <pascal.pomponi@haute-corse.gouv.fr>

Madame, Monsieur

Vous trouverez en pièces jointes pour avis les documents relatifs au permis de construire cité en objet pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Volpajola.

En application de l'article R 423-24 du code de l'urbanisme vous disposez d'un mois pour fournir votre réponse. A l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Si votre avis est défavorable, il devra comporter l'énoncé des considérations de droit et de fait qui constituent le fondement de la décision.

Bien cordialement

Ange-Joseph DESIDERI
Chargé de mission ADS
Unité ADS Service Urbanisme Construction Rénovation
8 BD Benoîte Danesi
CS 60008 - 20411 BASTIA CEDEX 09
Tél : 04 20 06 70 34
www.haute-corse.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité
| DDT 2B

Le message a été envoyé avec Mélanissimo. Ses pièces jointes sont accessibles (pour la durée définie à l'envoi) uniquement depuis l'interface de l'application.

Pièces jointes:
CERFA DEAMNDE PC SIGNE.pdf
DOCUMENTS GRAPHIQUES PC.pdf
NOTICE AGRICOLE.pdf